

# Diagnostic territorial pour le Centre-Val de Loire

Territorialisation de la planification écologique

## BIODIVERSITE

# Sommaire

---

## Avant-propos

- La COP planification écologique
- Territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire
- Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

## Introduction

- Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres
- Panoramas des leviers de décarbonation
- Panorama des leviers - biodiversité et ressources

## Biodiversité

Partie 1: Etat des lieux thématique

Partie 2: Retour des collectivités et réponses au questionnaire

# La COP planification écologique

## Une démarche nationale de planification écologique

dans le but de traduire concrètement les engagements de la France en matière de transition écologique

### Pourquoi planifier ?

- Planifier pour relever les 5 défis environnementaux :
  - Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets du changement climatique
  - S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique
  - Préserver et restaurer la biodiversité
  - Préserver les ressources
  - Réduire les pollutions qui impactent notre santé
- Planifier pour mieux organiser notre action et accélérer

## Une approche globale

La planification écologique intègre toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact sur la vie des français :



## Pourquoi territorialiser la démarche de planification écologique ?

- pour s'approprier la démarche au niveau local et intégrer des spécificités territoriales dans le plan national → Cohérence et enrichissement mutuel
- pour mieux adapter les choix aux réalités locales et individuelles et envisager la transition écologique comme source d'opportunité

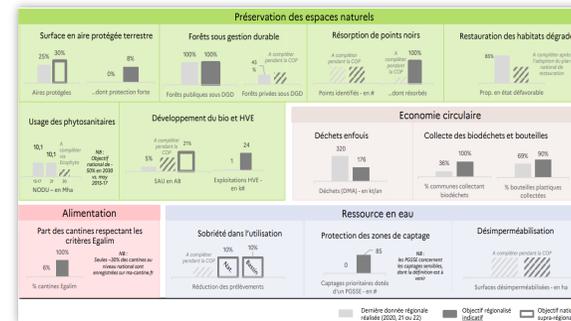
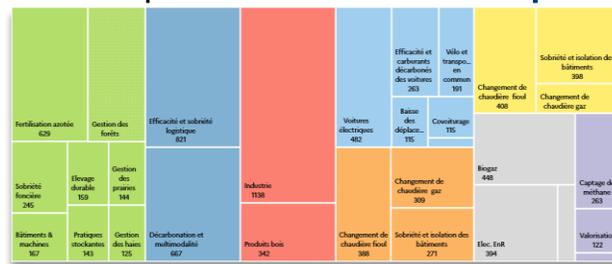
## Une démarche co-portée par l'Etat et le Conseil régional

- pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : pouvoirs publics, acteurs économiques, associations, citoyens
- en cohérence avec la COP lancée par le Conseil régional en 2019

# Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Les travaux nationaux ont permis d'élaborer **2 « panoramas des leviers »**, déclinés au niveau régional

Un panorama des leviers permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à un niveau assurant le respect des objectifs de la France pour 2030  
Ce panorama national, décliné au niveau régional, est un des chemins possibles, affectant à chaque levier un objectif de baisse d'émissions



Un panorama des leviers pour préserver la biodiversité et les ressources, reprenant des objectifs nationaux

## Quel objectif du diagnostic territorial ?

- Enrichir l'appropriation territoriale des enjeux
- Partager et si possible traduire concrètement la marche à franchir indicative pour chaque levier, telle que proposée dans le panorama des leviers
- **Servir d'appui à la phase de débat pour aider à identifier les priorités territoriales**

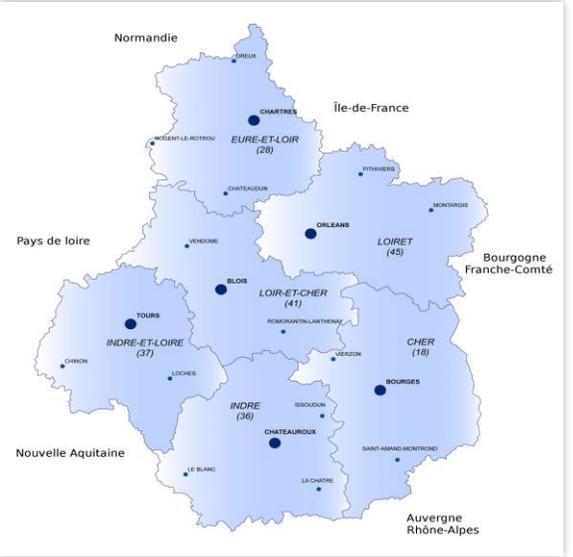
## Quelle méthode pour réaliser le diagnostic territorial ?

- Partage de données statistiques et techniques / expertise sectorielle
- Questionnaire envoyé aux collectivités, permettant de recueillir:
  - leur perception des leviers en termes de pertinence et de niveau d'action
  - des exemples de projets de territoires venant illustrer les leviers d'action possibles

## Les thématiques couvertes par le diagnostic

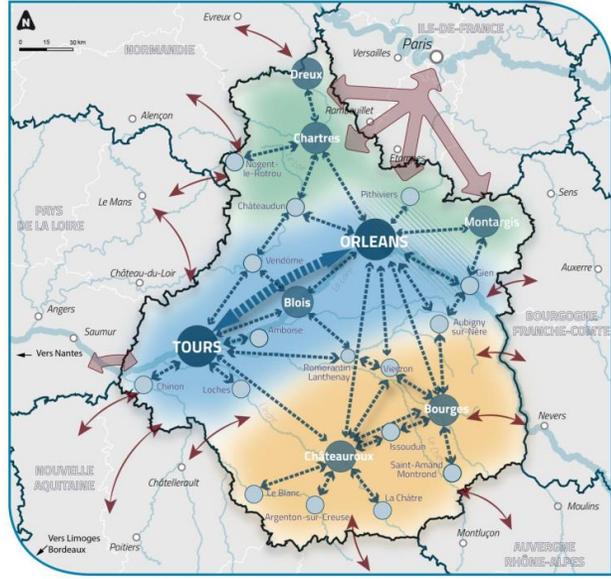
AGRICULTURE - ALIMENTATION	TRANSPORT DE MARCHANDISES	RESSOURCE EN EAU
FORET - BOIS	MOBILITE DES PERSONNES	ENERGIE
INDUSTRIE	BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE	DÉCHETS
BIODIVERSITE		

# Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres

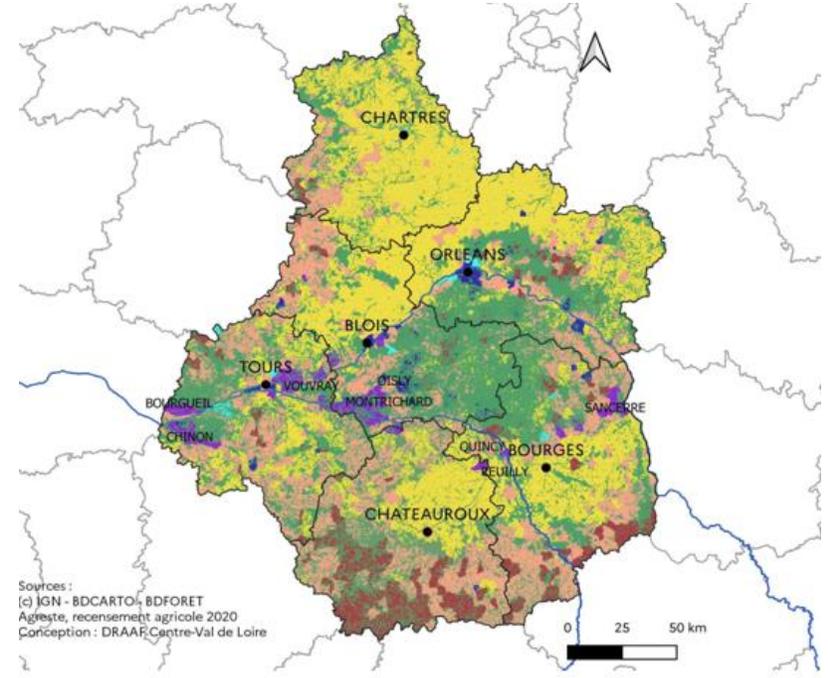


- ❑ 3 grands ensembles :
  - le nord et les franges franciliennes (en vert)
  - le Val de Loire (en bleu)
  - le Berry (Cher et Indre en jaune)
  
- ❑ 2 aéroports (Tours et Chateauroux), 159 gares dont 2 gares TGV, 9 autoroutes (980km)

- ❑ 6 départements
- ❑ 79 établissements publics de coopération territoriale (EPCI) ayant leur siège en région, dont 2 métropoles, 7 agglomérations et 70 communautés de communes
- ❑ 1 756 communes (en 2024)
- ❑ 6<sup>ème</sup> région métropolitaine en superficie (39 151km<sup>2</sup>),
- ❑ 12<sup>ème</sup> région en termes de population (2,6M habitants, soit 4% de la population française) → densité moyenne inférieure à la moyenne française



Source : SRADDET Centre-Val de Loire

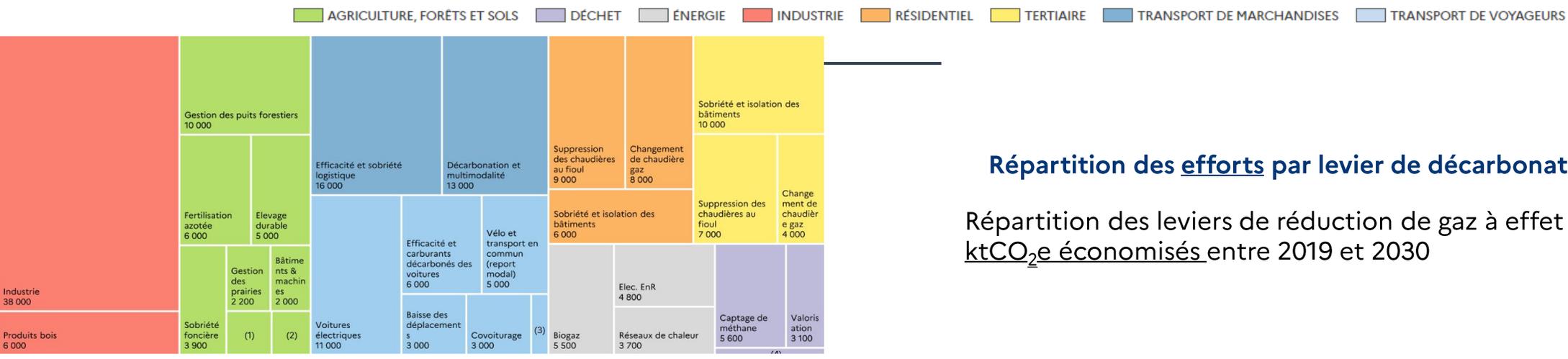


Sources :  
 (c) IGN - BDCARTO, BDFORET  
 Agreste, recensement agricole 2020  
 Conception : DRAAF Centre-Val de Loire

- ❑ La surface agricole utile (SAU) couvre 58% de la surface régionale (2,3Mha de SAU en 2021)
- ❑ Les grandes cultures régionales représentent 14% des surfaces nationales
- ❑ 3<sup>ème</sup> région céréalière d'Europe
- ❑ 24% de la région est boisée
- ❑ 3 parcs naturels régionaux : Brenne, Perche et Loire-Anjou Touraine (ce dernier intégrant aussi des communes de la région des Pays de la Loire)
- ❑ La Sologne, sur 3 départements, est le plus grand site européen continental Natura 2000



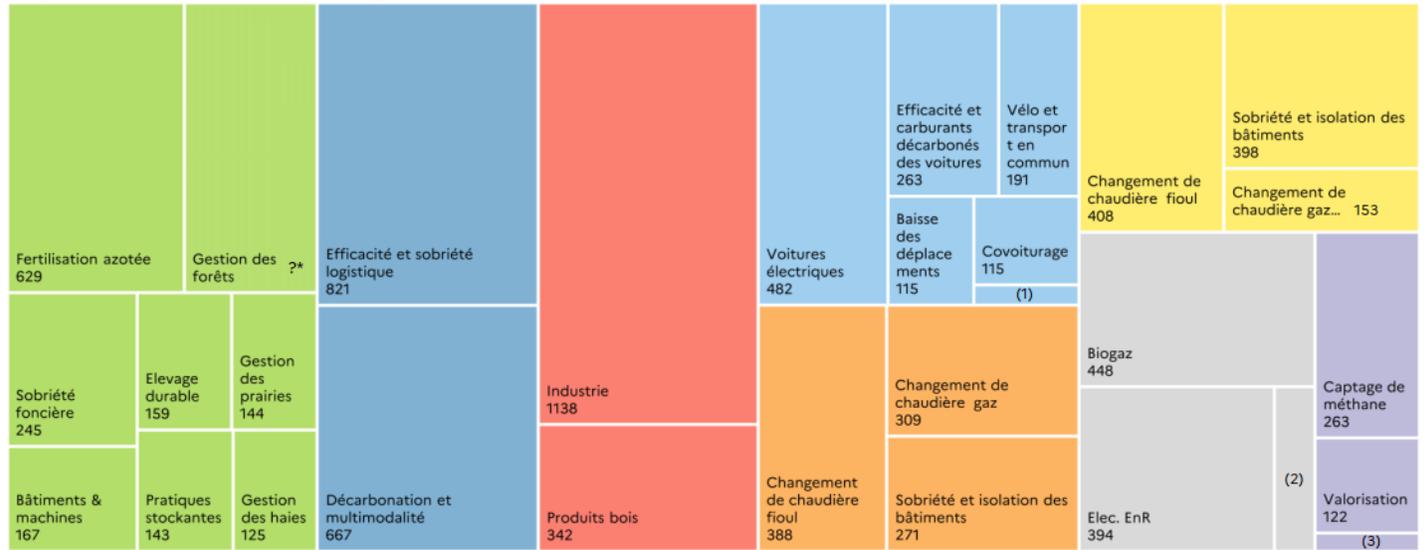
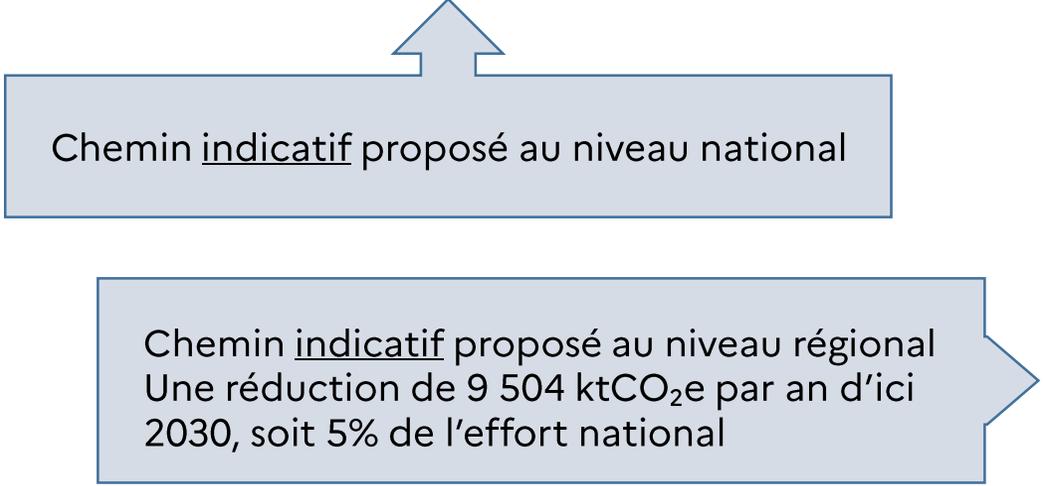
# Panoramas des leviers de décarbonation



## Répartition des efforts par levier de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030

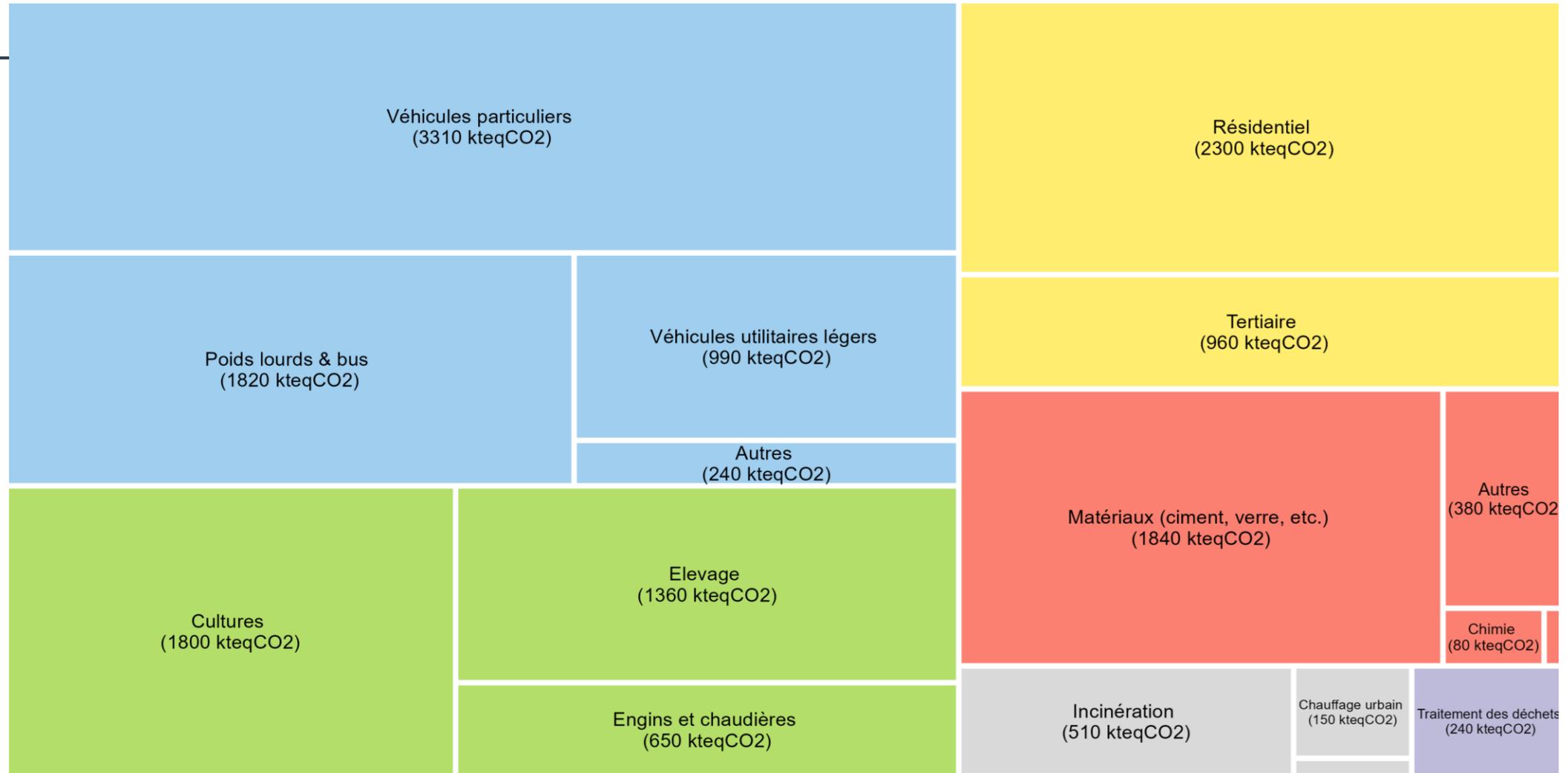
(1) Gestion des haies : 1500 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Prévention des déchets : 600 ktCO<sub>2</sub>e.



(1) Bus et cars décarbonés : 26 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Réseaux de chaleur : 82 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Prévention des déchets : 23 ktCO<sub>2</sub>e.  
 \* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

# Emissions de gaz à effet de serre en Centre-Val de Loire en 2019

Emissions totales : 16 660 kteqCO<sub>2</sub>



Transport (38%) Agriculture (23%) Bâtiments (20%) Industrie (14%) Energie (4%) Déchets (1%)

Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019  
Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

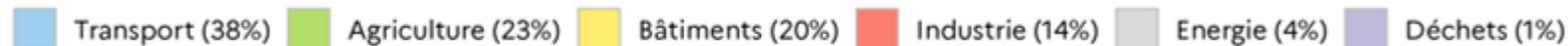
# Trajectoires sectorielles indicatives régionales des émissions directes\* de GES issues du SGPE

Emissions totales : 16 660 kteqCO<sub>2</sub>



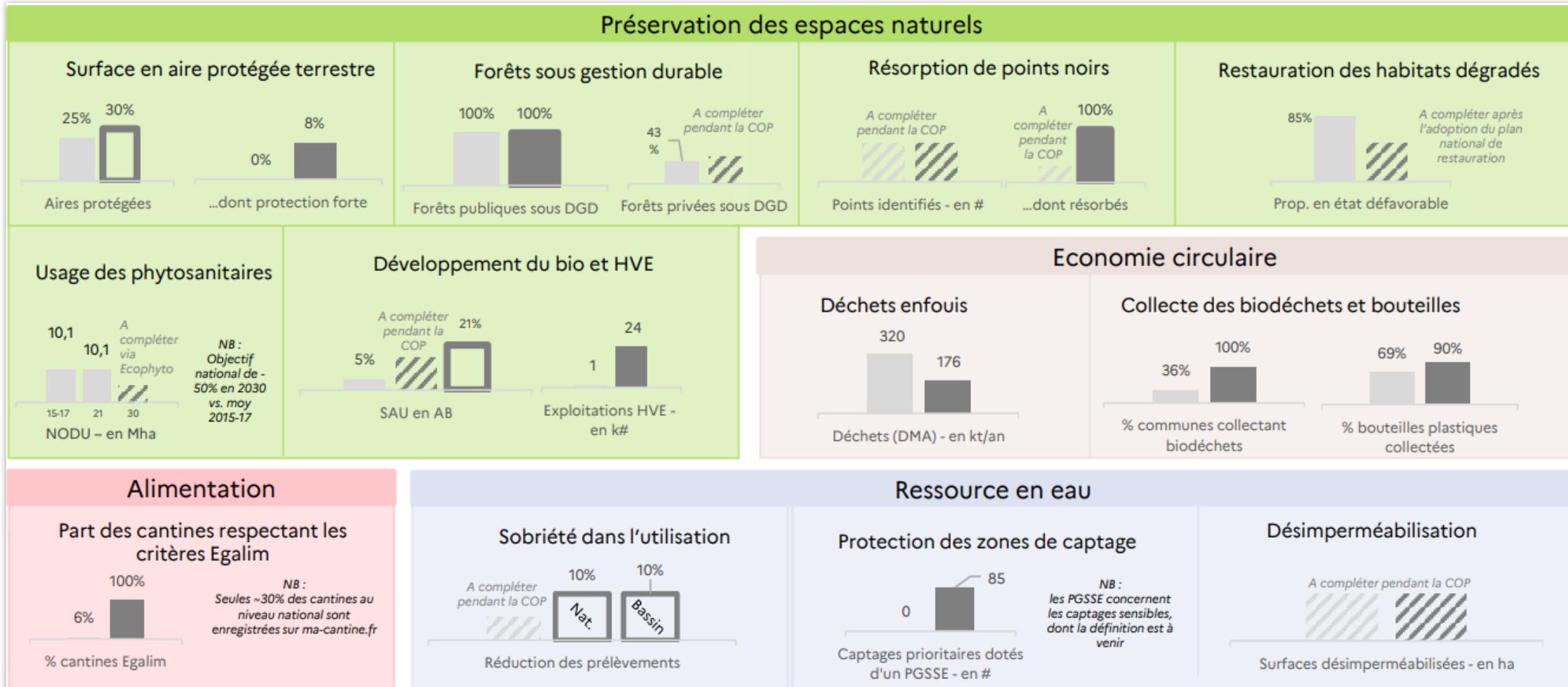
\* Les émissions directes comprennent toutes les émissions d'origine énergétique ou non, produites sur le territoire. Sont notamment exclues les émissions d'origine énergétique dues à la consommation d'énergie (émissions indirectes).

Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air  
 Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Janvier 2025



Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019  
 Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

# Panorama des leviers - biodiversité et ressources



# Etat des lieux thématique

# BIODIVERSITE

# Surface en aire protégée terrestre 1/2

## Protection des espèces:

- **17% des espèces de Faune & Flore actuellement éteintes ou menacées d'extinction** au niveau national (source ONB) ;
- **Quelques chiffres régionaux des espèces menacées** (source : ORB – en % des espèces indigènes)



- Protection réglementaire des espèces et de leur cycle de vie : 4% des espèces sont protégées en France

## Protection/restauration des habitats en Centre-Val de Loire

- **169 « habitats naturels », dont près d'un sur 3 est menacé**
- Parmi les habitats naturels, 10% sont menacés car très localisés ou dégradés (ex. mares de tourbières), 9% car localisés et subissant une menace grandissante (ex. pelouses pionnières des dalles calcaires), 11% car leur surface et qualité sont en baisse malgré leur étendue en région (ex. prairies inondables de fauche) (source : ORB, 2014)

Sauvegarde des espèces directement liée à la préservation de leurs écosystèmes

→ pertinent de conjuguer les statuts d'espèces protégées avec la création d'aires protégées

❖ **25% de la région est protégée grâce aux parcs naturels régionaux et sites Natura 2000**

❖ **0,16% du territoire est sous protection forte (objectif national de 10%)**

# Surface en aire protégée terrestre 2/2



- 60 sites identifiés comme étant à forts enjeux biodiversité dans le cadre du plan d'action territorial pour les aires protégées en mai 2021
- **35 nouveaux sites protégés dans le cadre du 1<sup>er</sup> plan d'action territorial 2022-2024**
- **3 grands types d'espaces protégés sur le territoire :**
  - Réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR),
  - Réserves biologiques,
  - Arrêtés de protection : de biotope (APB), d'habitats naturels (APHN) du patrimoine géologique (APPG)
- 2024 : préparation du nouveau plan d'action triennal pour contribuer à l'objectif national des 10% d'aires sous protection forte d'ici 2030
- **Objectif : augmenter le niveau de protection de certaines aires existantes ou les étendre**

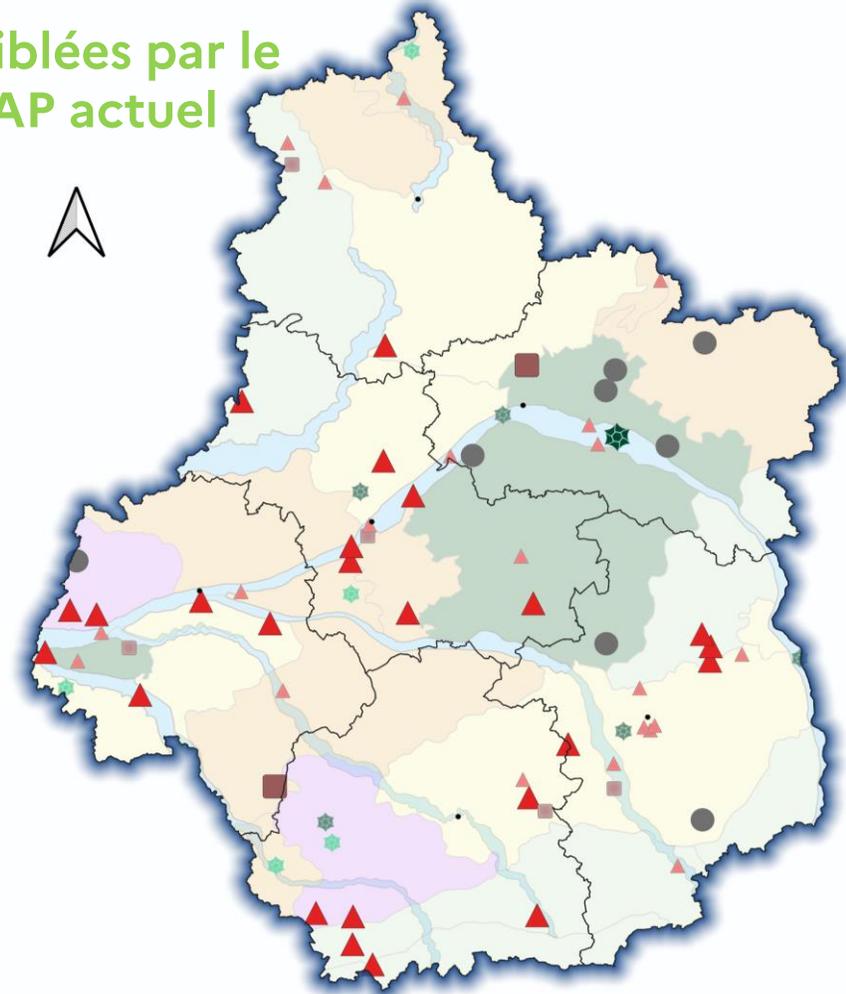
## Carte des zones ciblées par le plan d'action SAP actuel

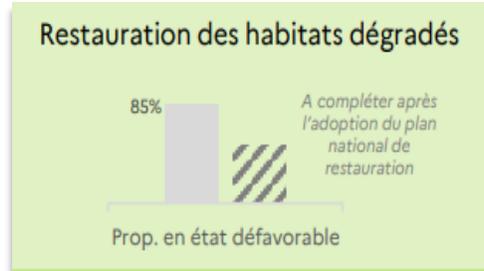
### Protections existantes au 01/10/2023

- RNN
- RNR
- ▲ APB
- RB

### Nouvelles protections prévues dans le ca

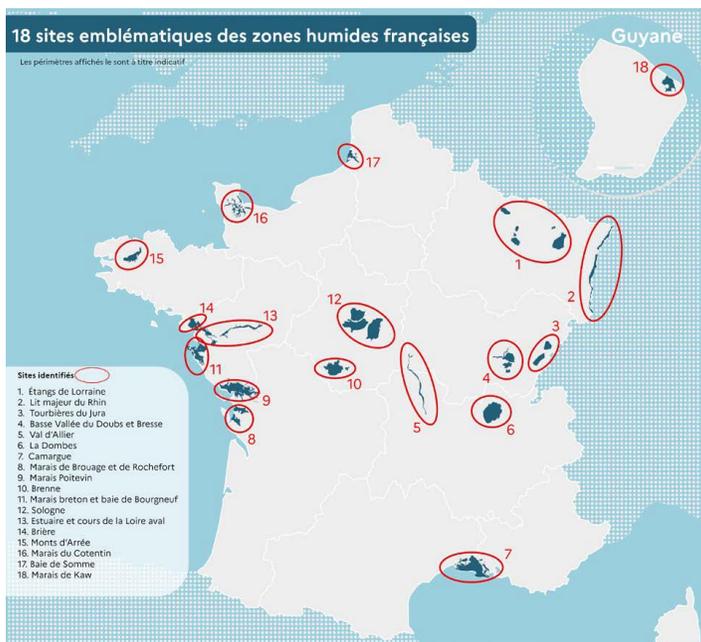
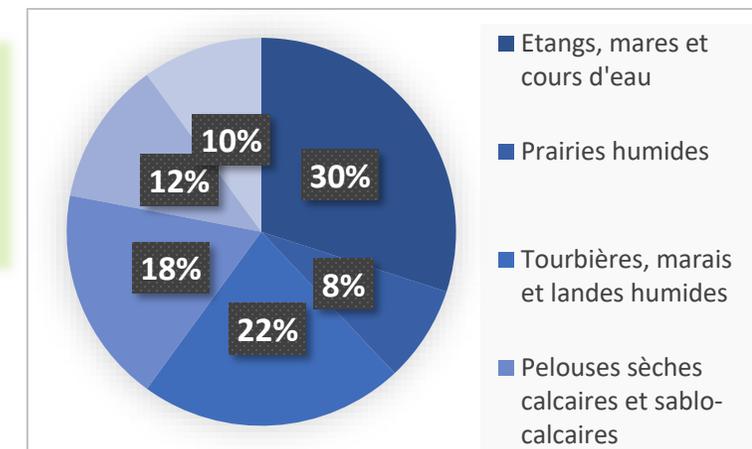
- RNN
- RNR
- ▲ APB
- RB
- Cas par cas





# Zones humides

- **Zones humides** : Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (article L. 211-1 du code de l'environnement)
- **Des fonctions de stockage et de filtre naturel de l'eau, et une richesse biologique exceptionnelle**



Parmi les 30% des milieux qui sont menacés, 60% d'entre eux sont des zones humides (Source : ORB)

- **Des causes multiples:** urbanisation, intensification des pratiques culturales, extraction de matériaux, espèces exotiques envahissantes
- **Des difficultés:** une connaissance lacunaire (un territoire régional inégalement couvert par des inventaires), et des maitrises d'ouvrages à faire émerger

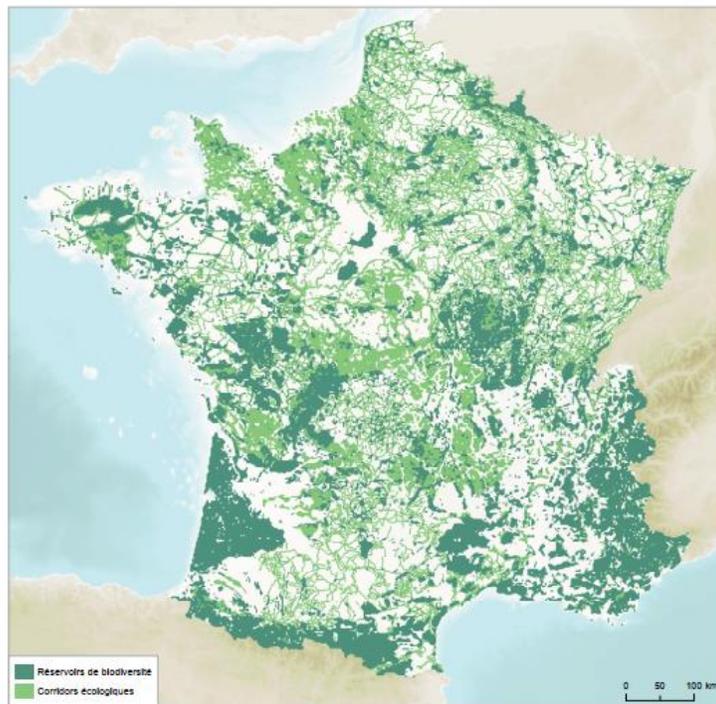
Une **priorité** affirmée dans :

- **le plan national milieux humides (PNMH)** (améliorer la connaissance, augmenter leur part sous protection forte, freiner leur dégradation et restaurer celles qui montrent un état dégradé)
- **le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** (Identifier les zones humides présentes dans les secteurs d'aménagements définis dans les documents d'urbanisme)

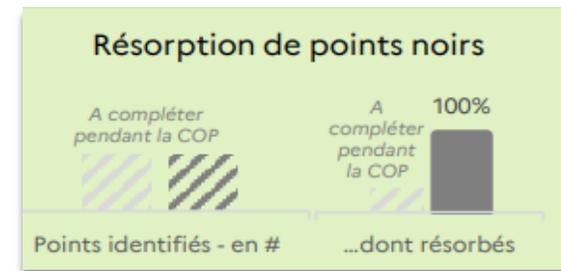
3 des 18 zones humides emblématiques Françaises (identifiées dans le PNMH) sont situées entièrement ou partiellement en Centre-Val de Loire 14

# Continuités écologiques

SYNTHÈSE NATIONALE DES ENJEUX DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES

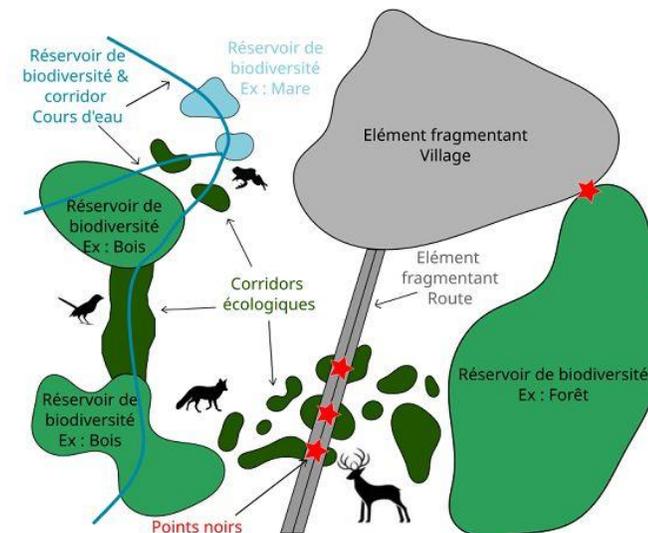


La fragmentation des habitats naturels est la 1ère cause de la perte de biodiversité en France



Les **continuités écologiques** d'un territoire se composent de plusieurs éléments (ex. : pour la sous-trame forestière et les mares) :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces où la biodiversité est la plus riche et où les espèces peuvent effectuer leur cycle de vie (repos, alimentation, reproduction)
- **Les corridors écologiques** : zones servant aux déplacements des espèces entre les réservoirs de biodiversité ;
- **Les cours d'eau et canaux** : éléments pouvant à la fois avoir un rôle de réservoirs et de corridors.



Ces continuités peuvent être interrompues par des **obstacles d'origine anthropique**, se traduisant par une rupture réduisant ou empêchant la libre circulation des espèces.

© CEREMA - Etude nationale sur les obstacles aux continuités écologiques - 2023

## Réseau écologique régional (source : SRADDET) :

- 8 trames correspondant aux milieux naturels et semi-naturels les plus importants sur le plan écologique pour la région (milieux boisés, prairiaux, humides...) dont 5 concernées par des intersections avec des infrastructures terrestres qui restent moyennement ou difficilement franchissables
- 1 trame complémentaire correspondant aux gîtes à chauve-souris d'importance régionale ou nationale
- 326 intersections avec des infrastructures terrestres identifiées comme des obstacles plus ou moins difficilement franchissables

## Besoin de déplacement des animaux pour :

- l'alimentation
- la reproduction
- la recherche d'un gîte
- la recherche de meilleures conditions
- la dispersion des nouvelles générations

# Réponses des collectivités au questionnaire du SGPE

# Méthodologie du questionnaire

Afin d'alimenter les diagnostics territoriaux de la planification écologique, un questionnaire d'enquête à l'attention des collectivités locales a été élaboré par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique.

Le questionnaire comportait une liste d'environ 150 actions susceptibles d'être portées par la collectivité, en lien avec les 39 leviers de la planification écologique, regroupés dans ce document par thématique

➤ Chaque levier est décliné en différents types d'actions (normatif, intervention sur de l'actif propre, accompagnement, incitation financière...).

➤ Pour chaque action, deux questions avec des réponses prédéfinies étaient posées:

- ❑ « Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ? » (Je ne sais pas / Pas du tout / Un peu / Beaucoup)
- ❑ « Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ? » (Je ne sais pas ou non pertinent / Plutôt non / Partiellement non / Partiellement oui / Plutôt oui)

Actions					C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
					Indiquez le type d'actions mises en œuvre, en cours de mise en œuvre ou planifiées sur votre territoire Si l'action est considérée comme non pertinente pour le territoire, ou qu'aucune action n'est considérée déjà / en cours de mise en œuvre, il n'est pas nécessaire de renseigner les actions en cours (colonne L)									
Famille	Thème	Levier	Type d'action	Action	Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ?		Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?		Actions réalisées, en cours ou contractualisées d'ici 2024					
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Actif propre	Electrification des flottes détenues par la collectivité	★	Beaucoup	●	Partiellement oui	Programme pluri-annuel de renouvellement de la flotte en cours de mise en œuvre					
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Infrastructure	Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie	★	Beaucoup	●	Partiellement oui	SDIRVE adopté / action inscrite au CRST 2022-2028					
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Instauration d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU	☆	Un peu	●	Partiellement oui	Normes fixées dans le code de la construction déjà très ar					
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement,...	☆	Un peu	●							
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Accompagnement	Mesures d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique	☆	Un peu	●							
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Incitation financière	Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales	☆	Un peu	●							
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques / Bus et cars décarbonés	Norme	Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)	☆	Pas du tout	●	Je ne sais pas ou non pertinent						
Mieux se déplacer	Transport	Bus et cars décarbonés	Actif propre	Electrification des flottes de bus et de cars	★	Beaucoup	●	Plutôt oui	Remplacement intégral de la flotte de bus par bus électri hybrides, et utilisation de biocarburant					
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Actif propre	Développement de nouvelles offres de transport	★	Beaucoup	●	Plutôt oui	Amélioration des performances du réseau de bus structur étude de création de nouvelles lignes de bus en site prop Mise en oeuvre de services de transport à la demande, nc dans les zones peu denses					
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Infrastructure	Aménagement des quartiers pour favoriser l'intermodalité et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)	☆	Un peu	●							
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun	★	Beaucoup	●	Partiellement oui						
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Incitation financière	Tarifcation du transport en commun	☆	Un peu	●	Plutôt oui						
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo	★	Beaucoup	●	Partiellement oui	Déploiement du plan vélo : réalisation de la liaison struct sud avec phase travaux en 2025					
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de services de location ou de prêt de vélos	★	Beaucoup	●	Plutôt oui	mise en place du dispositif de prêt de courte durée et de lo vélos électrique longue durée via Vélo TAO					
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo	★	Beaucoup	●	Plutôt oui	Mise en place d'animations / évènements sur la pratique (préciser)					

➤ Des expressions libres étaient possibles pour donner des éléments concernant les projets « réalisés, en cours, contractualisés ou planifiés » par la collectivité.

# Méthodologie de traitement des réponses

Les retours aux questions avec réponses prédéfinies ont été traduits numériquement pour permettre le calcul de moyennes (note de pertinence et note de mise en œuvre) à l'échelle des départements et des intercommunalités (rural, urbain ou intermédiaire<sup>1</sup>).

- Pour les moyennes effectuées au niveau de chaque levier, toutes les actions qui s'y rattachent ont la même pondération
- Lorsqu'une collectivité n'a pas complété les champs avec réponses prédéfinies, la réponse de la collectivité est dite par défaut :
  - pour la pertinence : « je ne sais pas »
  - pour la mise en œuvre : « je ne sais pas ou non pertinent »

## Chaque levier est détaillé sur deux pages :

### La 1<sup>ère</sup> page comporte deux graphiques (cf. page suivante)

- A noter pour les réponses « je ne sais pas / non pertinent » :
  - sur la matrice pertinence/mise en œuvre, ces réponses ne sont pas prises en compte pour réaliser le nuage de points
  - sur les histogrammes concernant le niveau de mise en œuvre de chaque action, ces cas de figure sont visibles au travers des pourcentages inscrits en rouge (% de répondants n'ayant pas répondu sur cette action ou ayant répondu « je ne sais pas ou non pertinent »)

### La 2<sup>ème</sup> page comporte deux zones de texte :

- Dans les encadrés sur fond gris, quelques éléments succincts pour faciliter la lecture des graphes sont proposés pour chaque levier
- Dans les encadrés sur fond coloré, certaines actions ou projets des collectivités ont été relevés pour illustrer chaque levier

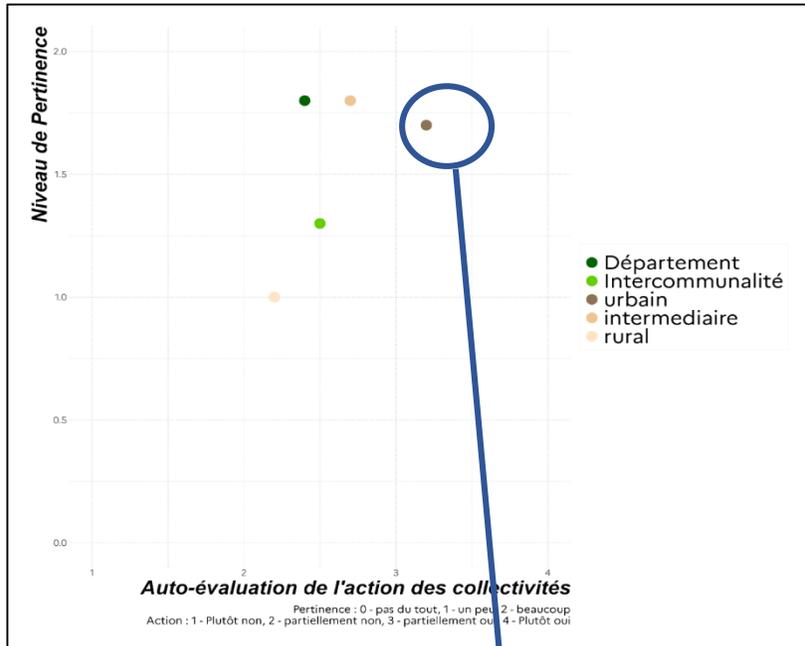
**Les données présentées ci-après sont ainsi basées sur la perception des collectivités répondantes quant à la pertinence des leviers et des actions proposées, et du niveau de mise en œuvre de ces dernières.**

**Les exemples d'actions présentés sont un relevé non-exhaustif de la remontée des collectivités, uniquement à titre d'illustration.**

<sup>1</sup> La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

# Méthodologie de lecture des graphiques

Représentation pour chaque levier de la dispersion des réponses moyennes par types de collectivités selon les axes « Pertinence » et « Degré d'action ».



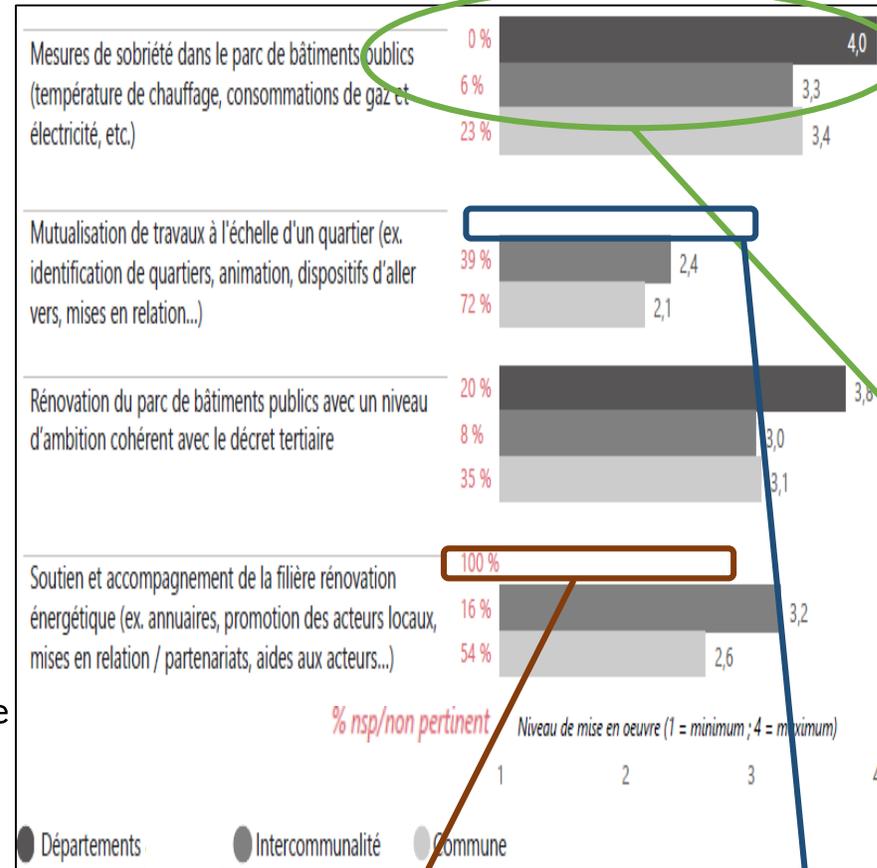
**Exemple :** Le point « urbain » se situe à 1,7 en pertinence (proche de « beaucoup ») et 3,1 en niveau de mise en œuvre (proche de « partiellement oui »).

*Se lit :* Globalement, les EPCI urbains ont jugé les actions relevant du levier « Agriculture biologique et HVE » très pertinentes (1,7/2) et évaluent leur mise en œuvre actuelle à un niveau plutôt élevé (3,1/4)

## Zoom sur la conversion quantitatif / qualitatif :

Pertinence : 0 - pas du tout, 1 - un peu, 2 - beaucoup  
Action : 1 - Plutôt non, 2 - partiellement non, 3 - partiellement oui, 4 - Plutôt oui

Représentation des moyennes en termes de perception de mise en œuvre, action par action au sein d'un levier, pour chaque échelon de collectivités.



Le pourcentage en rouge indique la part de collectivités ayant répondu « Je ne sais pas ou non pertinent ».  
Le chiffre à droite de l'histogramme indique la moyenne du degré de mise en œuvre par type de collectivité.

*Se lit :*  
« Parmi les répondants, 0% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Le degré de mise en œuvre moyen de l'action est très élevé (4/4) »  
« Parmi les répondants, 6% des EPCI ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Pour les 94% restants, le degré de mise en œuvre moyen de l'action est élevé (3,3/4) »

*Se lit :*  
Le SGPE n'a pas identifié cette action à l'échelle des Départements.

*Se lit :*  
« Parmi les répondants, 100% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". »

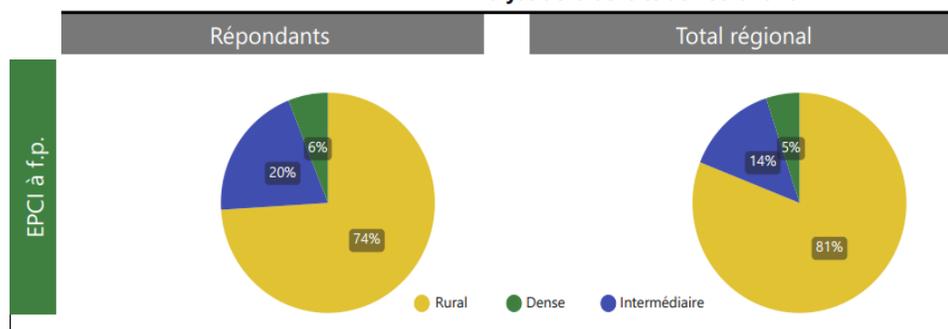
# Collectivités répondantes

	Nombre de répondants	Part du total régional
Région	1	100 %
Départements	5	83 %
Intercommunalités	54	N/A
.. dont EPCI à fiscalité propre	50	63 %
.. dont communautés de communes	43	61 %
.. dont communautés d'agglomérations	5	71 %
.. dont métropoles et communautés urbaines	2	100 %
.. dont Syndicats mixtes et PETR	4	N/A
Communes	95	5 %
Total	155	N/A

155 collectivités ont répondu entre février et mai 2024 :

- ✓ Conseil Régional
- ✓ 5 Conseils départementaux
- ✓ 63% des établissements publics de coopération intercommunale –EPCI (communautés de communes, communautés d’agglomérations et métropoles)
- ✓ 4 pôles d’équilibre territorial et rural (PETR)
- ✓ 95 communes, soit 5% des communes.

Analyse de la densité de l'échantillon



Le nombre d’EPCI répondants pour chacune des typologies<sup>1</sup> INSEE « rural/intermédiaire/urbain » est globalement proportionnel au nombre de collectivités dans ces typologies (légère sur-représentation des collectivités « intermédiaires »).

Note : la mobilisation des communes et des PETR était facultative et laissée au choix des préfetures de département.

Les estimations du niveau de mise en œuvre par action par les communes ayant répondu au questionnaire apparaissent dans les graphiques. En revanche elles ne sont pas commentées, le taux de réponse (5%) ne permettant pas leur représentativité.

Les réponses des PETR apparaissent dans les moyennes « intercommunalités », mais pas dans les moyennes relatives aux EPCI urbains/intermédiaires/ruraux.

Certains exemples de projets de territoire portés par des communes ou des PETR ont été relevés à titre d’illustration.

<sup>1</sup> La typologie des EPCI est issue des données de l’INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

# Méthodologie | Les collectivités ont été appelées à se positionner sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

## Transport de voyageurs

- Véhicules électriques
- Bus et cars décarbonés
- Réduction du besoin de déplacements
- Covoiturage
- Vélo
- Transport en commun
- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

## Transport de marchandises

- Fret décarboné et multimodalité
- Efficacité et sobriété logistique

## Bâtiments

- Rénovation dans le tertiaire
- Rénovation dans le résidentiel

## Energie

- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés

## Industrie

- Décarbonation des sites industriels
- Produits bois

## Agriculture et alimentation

- Changements de pratiques de fertilisation azotée
- Elevage durable
- Bâtiments & Machines agricoles
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Agriculture biologique et de HVE
- Bouclage biomasse
- Restauration collective

## Espaces naturels

- Sobriété foncière
- Gestion des puits forestiers
- Forêts sous gestion durable
- Points noirs prioritaires de continuité écologique
- Surface en aire protégée
- Restauration des habitats naturels

## Eau

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Protection des zones de captage d'eau
- Désimperméabilisation des sols

## Déchets

- Captage de méthane dans les ISDND
- Valorisation matière des déchets
- Prévention des déchets
- Mise en décharge
- Taux de collecte

# BIODIVERSITE

- Continuités écologiques
- Restauration des habitats naturels
- Surfaces en aires protégées

## Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs à la biodiversité

### ❖ Leviers jugés globalement pertinents

#### ❖ Une mise en œuvre estimée:

- ❖ au moins **partiellement effective pour les continuités écologiques,**
- ❖ **hétérogène selon les actions et les types de collectivités pour la restauration des habitats naturels**
- ❖ **assez faible (sauf pour les Départements) pour les aires protégées**

❖ Les Départements estiment globalement un assez fort niveau de mise en œuvre pour ce qui concerne les actions en faveur des continuités écologiques et des aires protégées. Pour la restauration des habitats, seule l'identification des zones à potentiel de restauration est estimée plutôt bien mise en œuvre

❖ Concernant les **continuités écologiques**, mises à part **l'introduction des enjeux des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme et l'identification des points noirs** qui semblent au moins partiellement mises en œuvre en moyenne pour les plus de 70% d'EPCI s'étant positionnés, les autres actions (**information, accompagnement, financement des opérations de restauration des continuités, incitations via exonération de taxes foncière**) semblent peu ou partiellement mises en œuvre

❖ Concernant la **restauration des habitats**, les collectivités ont peu répondu sur les actions relatives aux **sites naturels de compensation** et les ont estimées pas ou très peu mises en œuvre. **L'identification des zones à potentiel de restauration** est estimée plutôt bonne par les Départements, existante mais partielle pour les EPCI. La **sécurisation du foncier** pour la restauration des habitats naturels semble un levier peu activé

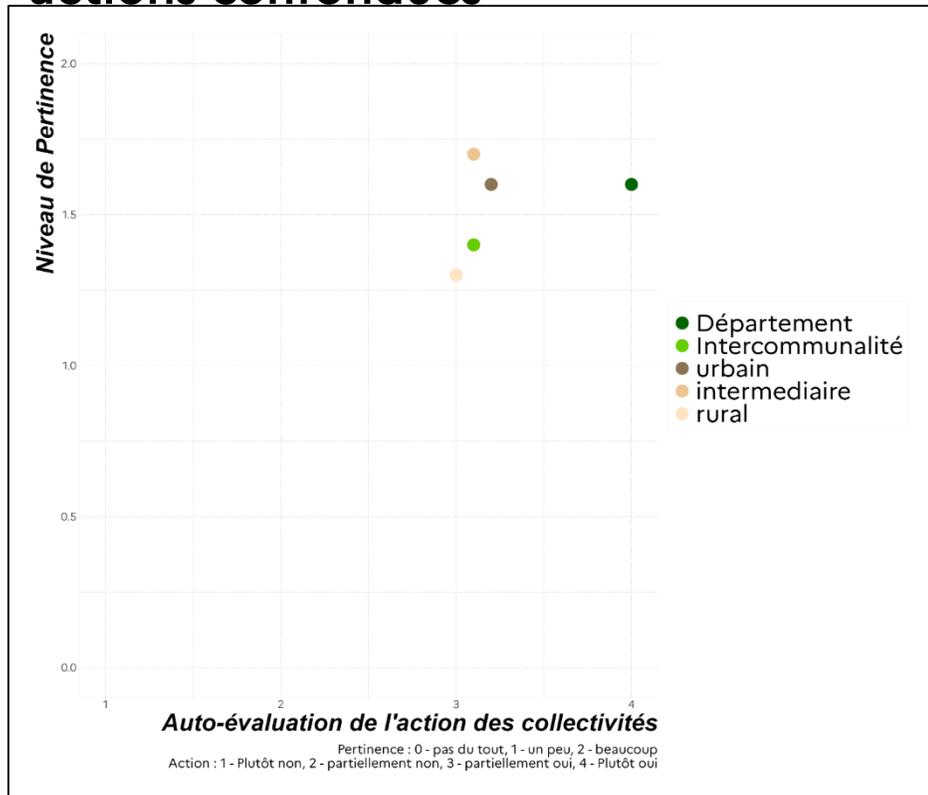
❖ Concernant les **aires protégées**, les Départements estiment plutôt bien agir afin de **renforcer le réseau d'aires** sur la base du plan d'action territorial, et de **l'étendre** grâce aux outils fonciers et réglementaires existants, et plutôt bien **accompagner les projets « solutions fondées sur la nature »** et **financer la gestion des aires protégées**.

Les EPCI, sur ces dernières actions, estiment une mise en œuvre très partielle, pour ceux qui ont répondu (fort taux de non-réponse)

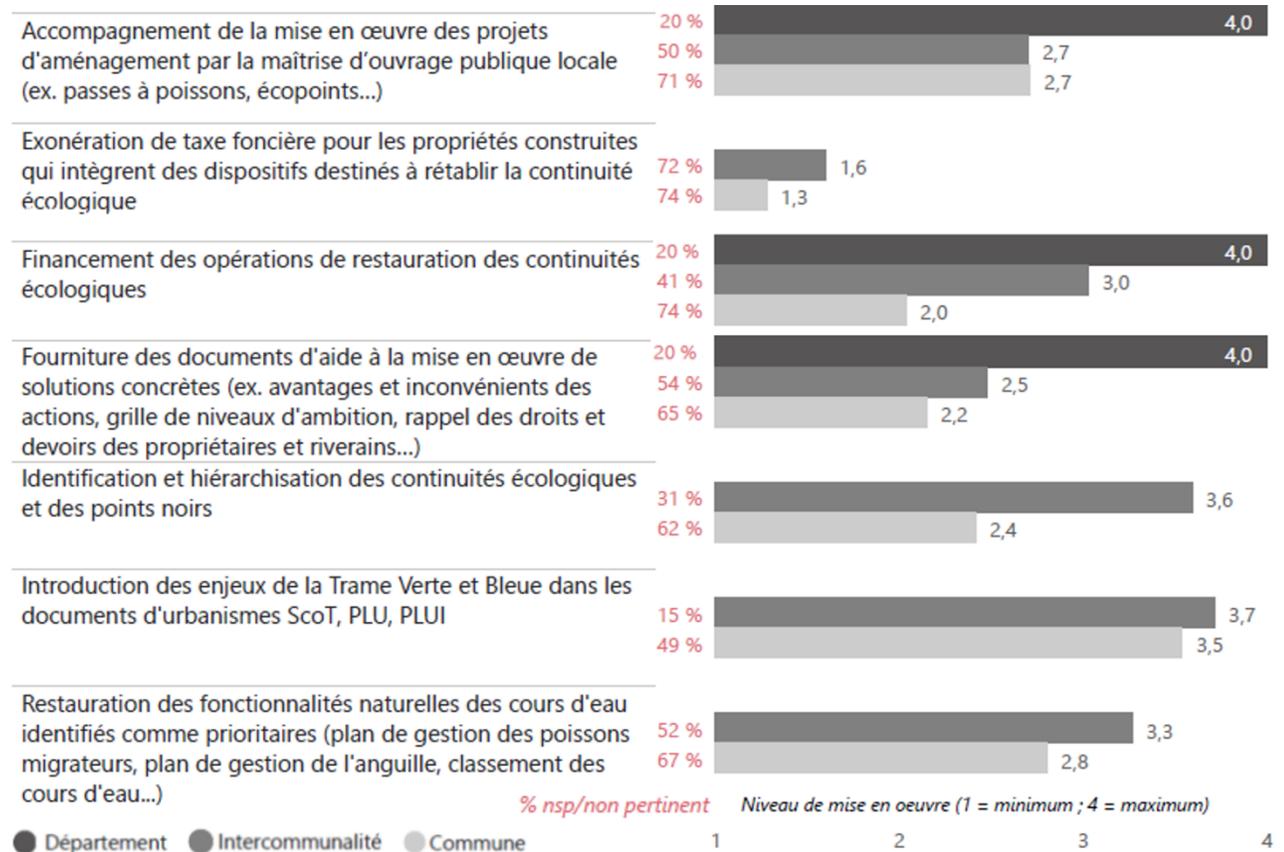
Pour tous les types de collectivités, les actions semblent plus partiellement mises en œuvre sur la **communication et la valorisation des aires protégées**, la **mobilisation des acteurs pour leur financement** ou la **mobilisation des citoyens** dans la gouvernance des aires protégées

# Levier: Continuités écologiques

## Perception globale du levier, toutes actions confondues



## Principales actions mises en œuvre



# Levier: Continuités écologiques

## Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé globalement pertinent et au moins **partiellement mis en œuvre**
- ❑ Sur les actions qui les concernent (**information** - fourniture de documents d'aide à la mise en œuvre, **accompagnement par la maîtrise d'ouvrage publique locale**, et **incitation financière pour mettre en œuvre des opérations de restauration**), les Départements qui se sont positionnés (4/5) ont estimé une bonne mise en œuvre. Sur ces mesures, les EPCI ont moins répondu et ont estimé leurs actions plus partielles
- ❑ Les EPCI ayant répondu estiment avoir au moins partiellement **identifié et hiérarchisé les points noirs**, et pour la majorité, avoir **intégré les enjeux des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme**
- ❑ Concernant spécifiquement les **fonctionnalités des cours d'eau**, pour les 48% d'EPCI s'étant positionnés, leur restauration est plutôt mise en œuvre
- ❑ L'outil qu'est l'**exonération de taxe foncière pour favoriser les propriétés qui intègrent des dispositifs visant à rétablir la continuité écologique** n'est dans l'ensemble pas mis en œuvre

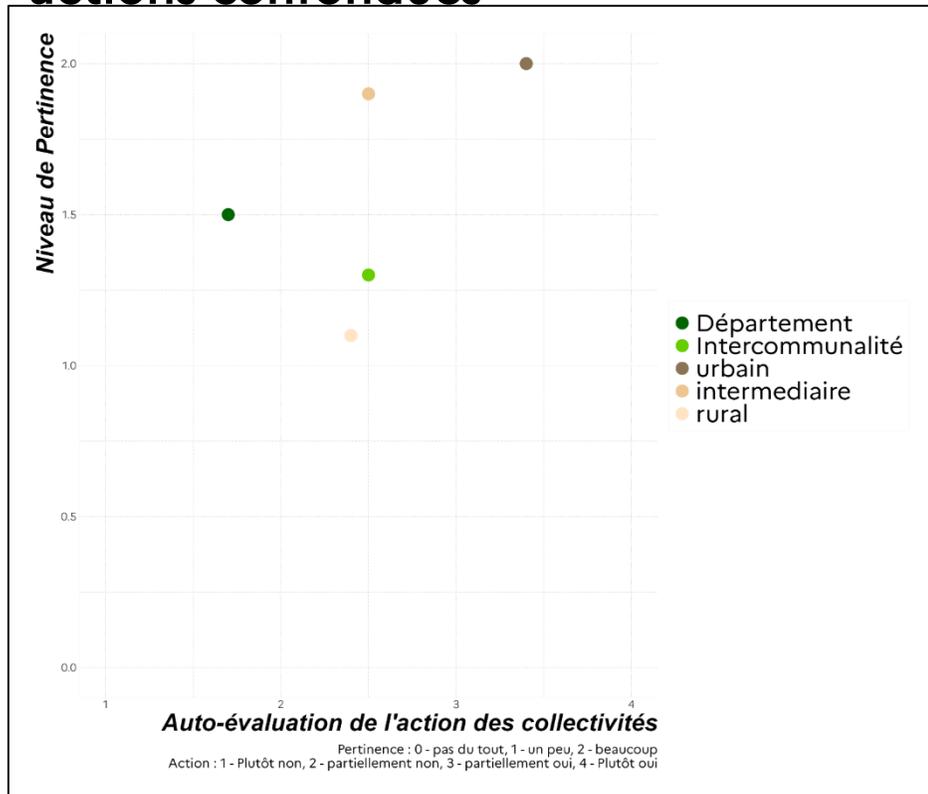
## Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Renaturation de la rivière Maurepas avec l'EPAGE » (Corbeilles 45).  
« Renaturation de la rivière Yèvre avec le SIVY » (Avord 18).
- ✓ Réalisation d'un passage à loutres sur la commune de Château-la-Vallière (Conseil départemental 37)
- ✓ « Aménagement de la Bezonde au site Jobert pour la continuité écologique et gestion des eaux » (Quiers-sur-Bezonde 45)
- ✓ « Révision du guide du riverain qui vise à sensibiliser les riverains de la Tronne et affluents sur la bonne conduite à adopter en tant que propriétaire d'une moitié de cours d'eau » (CC Beauce Val de Loire 41)
- ✓ « Diagnostic permettant de mettre en évidence les points noirs et fragilités du territoire et de les prioriser par importance et faisabilité technique en vue d'actions de restauration » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Atlas de la biodiversité réalisés sur l'ensemble des 19 communes. Valorisation de la TVB dans le PLUI-H. Programme de replantation d'arbres et de haies qui prend en compte les secteurs à enjeux prioritaires » (CC Chinon Vienne et Loire 37)

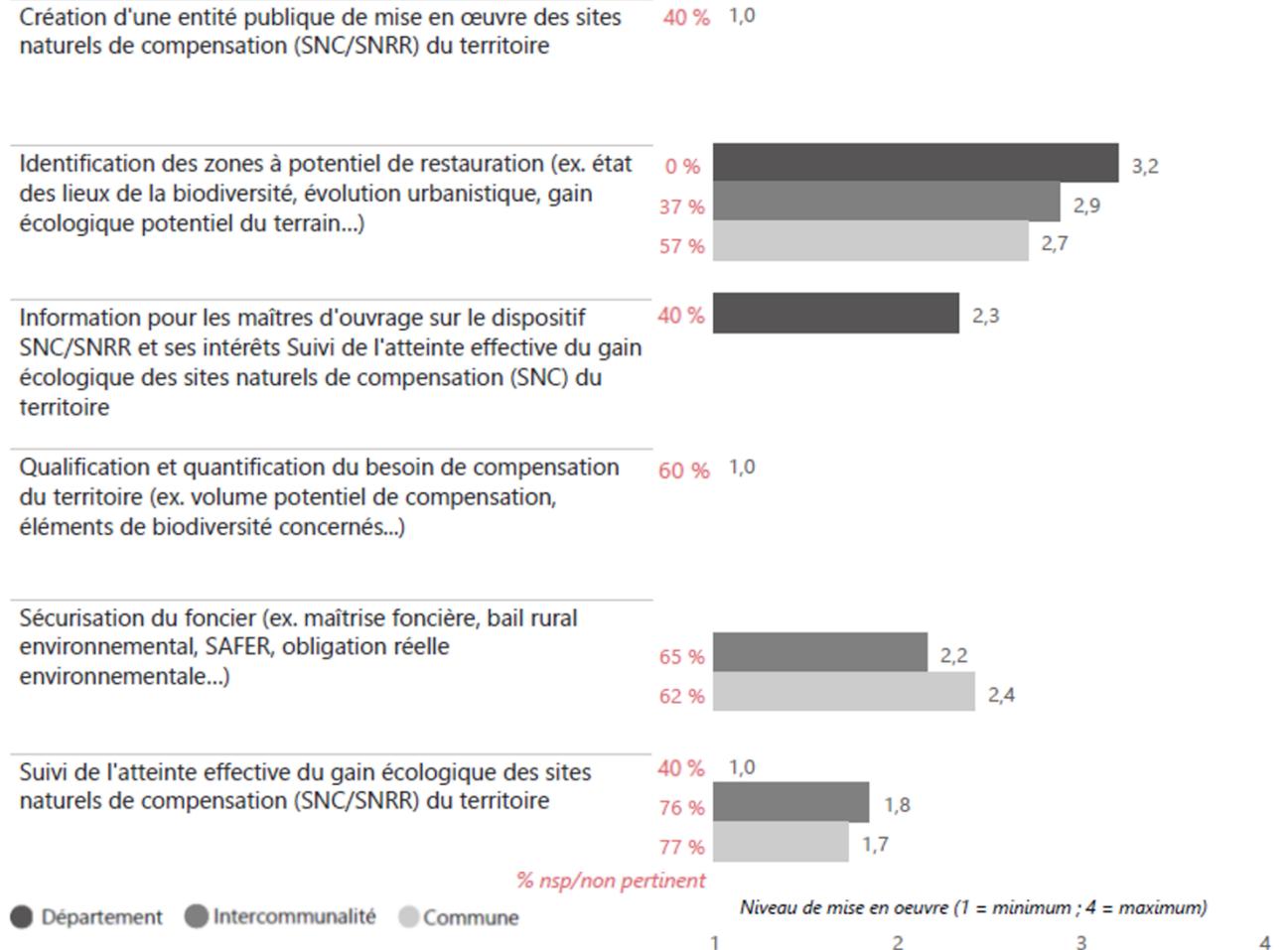
BIODIVERSITE

# Levier: Restauration des habitats naturels

## Perception globale du levier, toutes actions confondues



## Principales actions mises en œuvre



# Levier: Restauration des habitats naturels

## Perception du levier par les collectivités

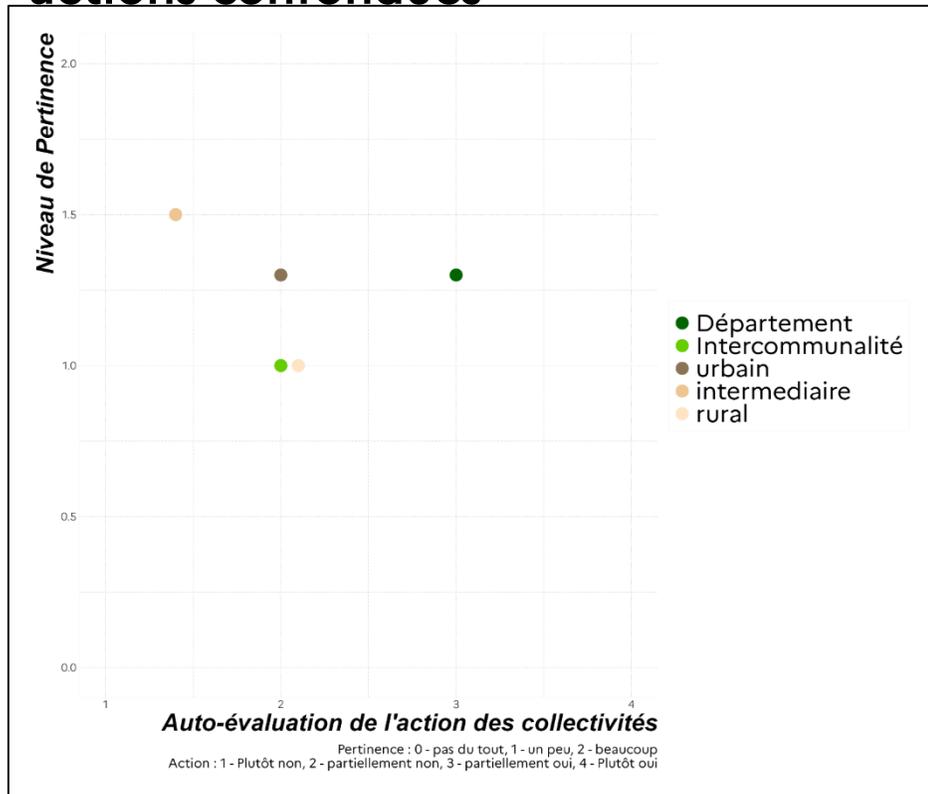
- ❑ Levier jugé **pertinent**, et très pertinent par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ Une estimation de la **mise en œuvre hétérogène selon le type de collectivités** (très peu d'action des Départements, EPCI urbains uniquement estimant une mise en œuvre à un niveau assez élevé)
- ❑ Les collectivités ont peu répondu sur les actions relatives aux **sites naturels de compensation** et les ont estimées pas ou très peu mises en œuvre
- ❑ **L'identification des zones à potentiel de restauration** est estimée plutôt bonne par les Départements, existante mais partielle pour les EPCI
- ❑ La **sécurisation du foncier** pour la restauration des habitats naturels semble un levier peu activé

## Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

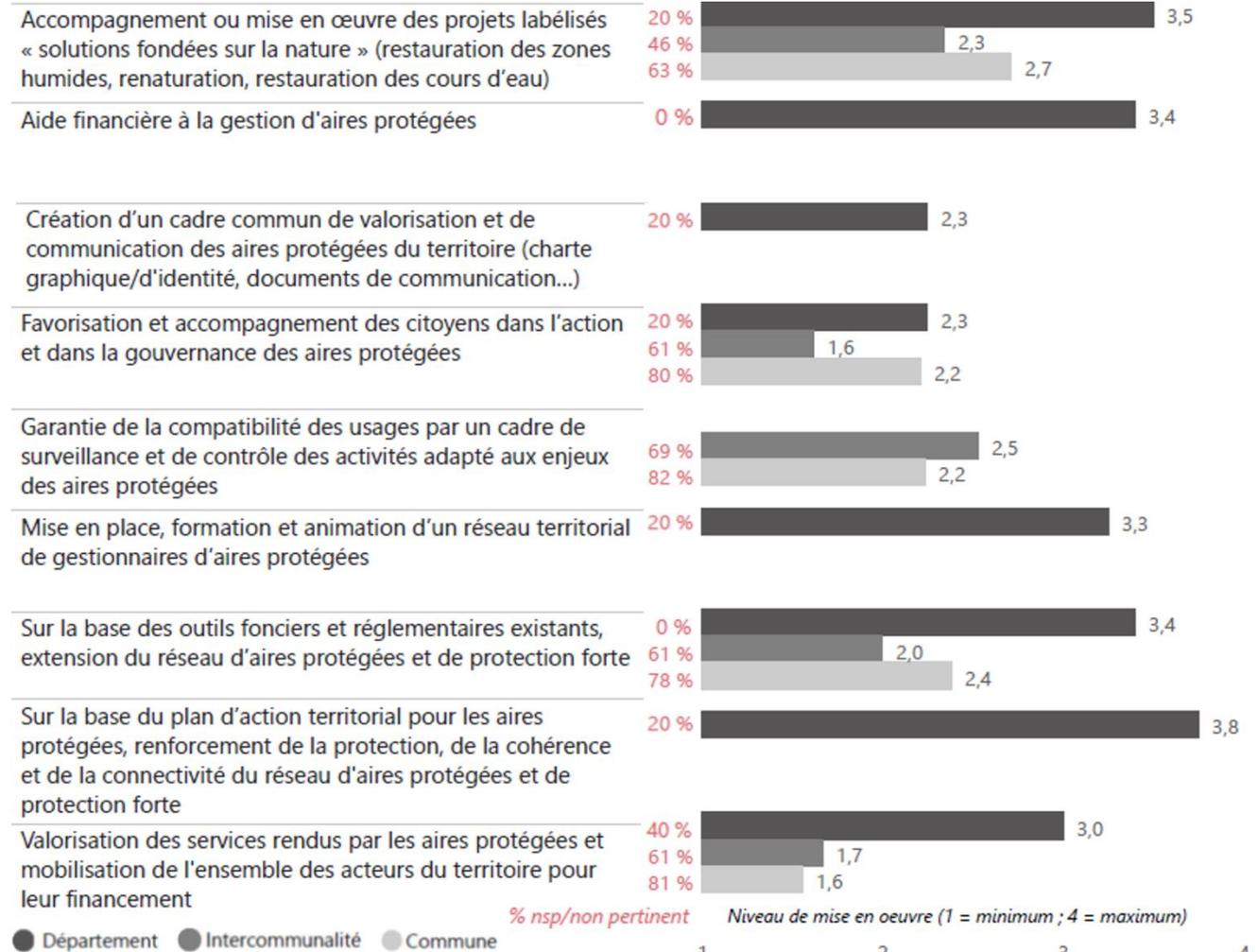
- ✓ « Accompagnement technique, administratif et financier des communes souhaitant s'engager dans un ABC ou restaurer leur mare » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Atlas de la biodiversité réalisés sur l'ensemble des 19 communes. Valorisation de la TVB dans le PLUI-H. Programme de replantation d'arbres et de haies qui prend en compte les secteurs à enjeux prioritaires » (CC Chinon Vienne et Loire 37)
- ✓ « Renaturation de la rivière Maurepas avec l'EPAGE » (Corbeilles 45).  
« Renaturation de la rivière Yèvre avec le SIVY » (Avord 18).
- ✓ « Accompagnement du PNR Brenne qui expérimente en 2024 une mission d'opérateur de compensation écologique » (Conseil régional)
- ✓ Accompagnement de la mise en œuvre du Plan Mare auprès des collectivités. Valorisation de la démarche par une vidéo » (Conseil départemental 28)
- ✓ « Achat d'un espace naturel de 3,4ha jouxtant le bourg, mise en place de nichoirs et d'une tour à hirondelles, refuge LPO et bail environnemental » (Cheverny 41)

# Levier: Surface en aire protégée

## Perception globale du levier, toutes actions confondues



## Principales actions mises en œuvre



# Levier: Surface en aire protégée

## Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **moyennement pertinent mais peu mis en œuvre, sauf par les Départements**
- ❑ Les Départements estiment plutôt bien agir afin de **renforcer le réseau d'aires protégées** sur la base du plan d'action territorial, et de **l'étendre** grâce aux outils fonciers et réglementaires existants
- ❑ Les Départements estiment plutôt bien **accompagner les projets « solutions fondées sur la nature »** et **financer la gestion des aires protégées**. Les actions semblent plus partiellement mises en œuvre sur la **communication et la valorisation des aires protégées**, la **mobilisation des acteurs pour leur financement** ou la **mobilisation des citoyens** dans la gouvernance des aires protégées
- ❑ Les EPCI, sur toutes ces actions, estiment une mise en œuvre très partielle, pour ceux qui ont répondu (fort taux de non-réponse sur ces actions). Les actions vraiment peu jugées mises en œuvre sont, comme pour les Départements, les actions de valorisation des aires protégées et favorisant l'association des citoyens à leur gouvernance

## Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Appel à projets à destination des collégiens qui permet à des jeunes de mener des actions sur les Espaces Naturels Sensibles » (Conseil départemental 18)
- ✓ « Mise en place par le Département d'un réseau technique des chargés de mission des EPCI et PNR sur les sujets de biodiversité et espaces naturels, complémentaire au réseau des techniciens de rivière déjà en place » (Conseil départemental 37)
- ✓ « Aides à l'acquisition foncière des Espaces Naturels Sensibles, à l'élaboration des plans de gestion et aides aux aménagements » (Conseil départemental 36)
- ✓ « Communication et sensibilisation autour du site Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles » (CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Acquisition de la majorité du foncier dans l'Espace Naturel Sensible » (Amilly 45)